



Visa d'affaires type C jusqu'à 90 jours

Définition d'un voyage d'affaires

- Rendez-vous d'affaires (séjour max. de 3 mois par période de 6 mois; à noter que les rendez-vous d'affaires sont de par nature courts).
- Participation à des événements scientifiques, économiques, culturels, religieux ou sportifs (séjour max. de 3 mois par période de 6 mois).
- Participation à une conférence, un séminaire ou une rencontre dans le cadre professionnel y compris à l'invitation d'organisation internationales, d'ONG ou d'associations (séjour max. de 3 mois par période de 6 mois).
- Formation théorique hors stage (séjour max. de 3 mois par période de 6 mois). Exemples: cours théoriques, cours techniques organisés par une entreprise suisse à l'intention de son personnel ou de ses clients à l'étranger, en rapport avec l'achat ou l'installation de matériel technique.
- Activité lucrative sans prise d'emploi (max. 8 jours par année calendaire).

Documents nécessaires

1. Une Demande de visa Schengen par personne, dûment complétée en français, allemand, italien ou anglais et signée.
Attention svp:
 - Chaque Demande de visa doit être signée à 2 emplacements, à savoir: 1) champ no. 37, 2) en bas de page 4.
 - Les demandes de visa de mineurs (moins de 18 ans) doivent être signées par l'un des parents ou autre personne exerçant l'autorité parentale au moins.
2. Deux photos passeport (l'une collée sur le formulaire de Demande, la seconde en annexe).
Attention svp: veuillez vous référer au mémento "formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur le site internet de l'ambassade.
3. Passeport international dont la validité dépasse d'au moins trois mois la fin du séjour dans l'espace Schengen, comportant au minimum deux pages vierges et établi dans les 10 dernières années.
4. Copie de la 1ère page du passeport international (page avec données personnelles et photo).
5. Copies de toutes les pages contenant un visa Schengen établi dans les 24 derniers mois ou un visa en cours de validité d'un pays tiers.
6. Passeport interne: le demandeur doit présenter l'original et remettre une copie de son passeport interne.
7. Assurance voyage (maladie/accident): l'assurance doit être valable durant le séjour entier, pour l'ensemble des Etats Schengen et couvrir les frais éventuels de rapatriement pour raisons médicales, traitements médicaux ou hospitalisation d'urgence ainsi que transport du corps en cas de décès. La couverture minimale doit être de EUR 30'000.-. Conformément à l'art. 15.2 du Code des visas, les demandeurs de visas avec entrées multiples doivent présenter uniquement une assurance couvrant le 1er séjour.
8. Mineurs (moins de 18 ans): autorisation écrite du/des parent/s ne voyageant pas avec l'enfant.
L'autorisation doit être légalisée avec un timbre devant notaire, l'original doit être présenté et une copie fournie. Si une seule personne a l'autorité parentale, un acte de naissance, un jugement y relatif, un acte de décès ou un autre document correspondant doit être présenté.
Une traduction de l'autorisation et documents complémentaires en français, allemand, italien ou anglais doit être fournie.
9. Attestation d'emploi et de revenu:
Tous les demandeurs doivent présenter des justificatifs attestant de leurs ressources financières. Les personnes sans emploi sont invitées à présenter une déclaration écrite et signée décrivant leur situation financière.

- Pour les personnes salariées: attestation d'emploi indiquant la fonction de la personne employée, le salaire versé durant les 6 derniers mois, la date d'engagement ainsi que la durée de congé prévue. Les noms et fonction du signataire ainsi que les coordonnées de l'entreprise doivent figurer sur cette attestation.
 - Pour les entrepreneurs privés: certificat / licence délivrée par les autorités ukrainiennes compétentes ou déclaration fiscale récente.
 - Pour les retraités: certificat de retraite.
 - Pour les étudiants et écoliers: attestation d'inscription ou autorisation d'absence de l'institution éducative.
 - En complément si approprié: justificatifs de propriété (terrain, immobilier, automobile, etc.) si jugé utile pour attester de la situation financière des demandeurs
- Une traduction en français, allemand, italien ou anglais doit être fournie pour toutes les attestations d'emploi et de revenu rédigées dans une autre langue que celles précitées.

10. Lettre de l'employeur renseignant sur l'activité de l'entreprise ukrainienne.
11. Lettre d'invitation originale de la compagnie, organisation ou entité légale en Suisse, avec indications suivantes concernant la personne invitée: nom, prénom, date de naissance, but du voyage, durée du séjour, précision des frais prise en charge (voyage, logement, frais de subsistance). La lettre doit être signée par des personnes ayant un droit de signature inscrit au registre Suisse du commerce www.zefix.ch.

L'ambassade de Suisse se réserve le droit de:

- demander des documents supplémentaires (article 21/8 Schengen Visa Code)
- transmettre la demande de visa aux autorités suisses pour décision / approbation
- convoquer le requérant pour un entretien personnel (article 21/8 Schengen Visa Code)